

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2025

L'an Deux mille vingt-cinq, le neuf du mois de juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Broladre, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Francine LOUET, Adjoint, M. Maurice ROBIDOU, Mme Chantal GLE, Mme Françoise MOUCHEL, M. Guy VIDELOUP, Mme CHARMEUX M. Yves BIGOT, Mme Chantal JOLY, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Yves BIGOT

Absent excusé : M. Dominique FOURRIER (a donné procuration de vote à Mme Françoise MOUCHEL)

Date d'envoi de la convocation : 2 juillet 2025

Absent : M. Daniel BONHOMME

Nombre de membres en exercice : 14 **nombre de Présents** : 12 **nombre de Votants** : 13

DELIBERATION 55/2025 – 1.1 FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE – RESULTAT DE LA CONSULTATION

Madame COLUSSI rappelle aux conseillers, la fin du contrat avec la société Restoria pour la fourniture des repas au restaurant scolaire au 31 août 2025. Une consultation pour la fourniture de repas a été mise en ligne sur la plateforme des marchés publics de Mégalis.

Les offres de prix des repas sont les suivantes :

	CONVIVIO	RESTORIA
Repas enfant TTC	Tarif unique : 3.233 €	Maternelle : 3.458 € Elémentaire : 3.641 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De RETENIR l'offre de CONVIVIO, qui fournira les repas en liaison froide à la rentrée scolaire 2025/2026, aux conditions énoncées ci-dessus, conformément au règlement de consultation.**
- **D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer le contrat avec CONVIVIO à compter du 1^{er} septembre 2025 pour un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans maximum.**

Certifiée exécutoire la délibération,

Après notification ou publication le 16 juillet 2025

et transmission en Préfecture, le 16 juillet 2025

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 9 juillet 2025

Le Maire

Jean-François GOBICHON

Le Secrétaire de Séance

Yves BIGOT

Commune de Saint-Broladre

Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE

02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh